

Discours d'un élève de la section de la Fontaine de Grenelle, qui témoigne de son amour à la liberté, l'égalité et à la patrie, et réponse du Président, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Marc Guillaume Alexis Vadier

Citer ce document / Cite this document :

Vadier Marc Guillaume Alexis. Discours d'un élève de la section de la Fontaine de Grenelle, qui témoigne de son amour à la liberté, l'égalité et à la patrie, et réponse du Président, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 647-648;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36881_t2_0647_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

toient le sol de la liberté, vous avés criés aux armes, la jeunesse de la République s'est levée, vous avés dirigé sa marche et aussitôt les fédéralistes ont été anéanti, et les esclaves se sont retirés dans leurs cachots.

Vous avés décrété la loi du maximum et dans l'instant les accapareurs sont rentrés dans la fange d'où ils étoient sortis.

Vous avés décrété le gouvernement révolution^{ne} et de suite les modérés ont tâchés de rechauffer leur cœur glacé, et les aristocrates ont étudié quelques expressions patriotiques pour en faire le sujet de leurs conversations.

La Société populaire des cultivateurs d'Ecully étant voisine d'une ville rebelle, a senti peut-être plus que toute autre le prix de tous ces bienfaits, elle nous a chargés de vous en exprimer sa reconnaissance; oui, Representants du peuple: nous vous en remercions non seulement au nom de notre Société populaire, mais au nom de nos enfants, dans nos veillées nous ne les entretenons plus des saints ni des miracles, nous leur parlons des hommes qui sacrifient leur vie et leur repos pour nous rendre libres, et voilà ceux qui sont dignes de notre vénération; nous leur parlons des hommes qui du despotisme et des vices qui l'entouroient ont fait naître la liberté, la vertu et la Raison, et voila des miracles!

Restés donc à votre poste, Citoyens Representants, jusqu'à ce que vous ayés achevé l'ouvrage que vous avés aussi bien commencé; le bonheur du peuple exige de vous ce sacrifice, et la Société populaire d'Ecully vous invite à le faire. Vous nous dirés, peut-être? Votre Société nous invite à faire des sacrifices: qu'a t-elle fait pour la République? Ce qu'elle a pu. Composée de cultivateurs simples comme la nature, elle n'a pu être d'une grande utilité, elle s'est bornée à s'instruire et à donner de bons exemples en obéissant strictement à nos loix.

Elle a par la persuasion et non par la force annéanti le fanatisme dans notre commune. L'Eglise n'est plus que le temple de la liberté; la vertu et la raison en sont les protectrices. Tous y apportent leur offrande, argenterie, habits, bas, souliers, assignats en sont les objets, le tout pour les besoins de la République; elle en a envoyé au district de la campagne de Commune Affranchie une quantité assés considérable. C'est dans ce temple où on lit vos décrets, où on les explique, où on fait des discours patriotiques, une morale simple et les vertus républicaines en sont les sujets. Cette révolution opérée dans les esprits des habitants de notre commune a été solemnisé par une fête à la Raison; nous la mettons sous vos yeux, ce journal en fait la description.

Voilà notre contingent, mettés le votre. Restés à votre poste.

Nous vous demandons aussi individuellement et en faisons la pétition de décréter qu'aucun citoyen ne puisse être ni tuteur ni curateur sans avoir un certificat d'un civisme bien reconnu. Menacés même les pères et mères de les priver de la douce satisfaction d'élever leurs enfants si leurs opinions ne sont pas vraiment républicaines. Vous l'avés dit, Citoyens Representants, les enfants appartiennent plus à la République qu'à leurs parents. C'est par ces mesures entières que vous préparérés aux générations à venir un bonheur durable. C'est par des mesures entières que vous consolidérés le Règne de la liberté, de la

vertu et de la Raison. Que vos décrets soient salutaires à la Patrie, nous trouverons dans le bien général, même au dépend de nos vies et de nos biens, de vrais avantages pour nos enfants. Pour nous individuellement n'avons besoin que d'être libres.

C. LUIZET, F. CHARAVET, DAYNES, GIRO.

66

Les élèves de la section de la Fontaine de Grenelle défilent dans l'assemblée; l'un d'eux prononce à la barre un discours plein de cet enthousiasme brûlant qu'inspire l'amour de la liberté, de l'égalité et de la Patrie. Ce discours est vivement applaudi. Les jeunes élèves sont admis aux honneurs de la séance (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

L'UN D'EUX « Citoyen président et représentants du Peuple français (3). Depuis longtemps nos jeunes cœurs brûloient du désir de paroître dans votre sein, mais jusqu'ici arrêtés par la crainte de vous dérober un seul instant précieux que vous consacrez au bonheur du peuple et à l'affermissement de la République française une et indivisible, ils ont su faire céder leurs désirs à l'intérêt public. Sans les considérations puissantes qui nous maîtrisent aujourd'hui, nous aurions encore retardé l'époque de ce jour qui sera le plus beau de notre vie, mais rien ne peut arrêter le zèle qui nous enflamme. Nous venons les premiers vous demander le buste de Bara, ce héros immortel qui dans un âge où l'on n'a encore d'autres passions que celles de l'enfance, a eu le bonheur de verser son sang pour la patrie. Son auguste image qui vaut bien celle de la plupart des Saints qui n'ont eu d'autre mérite que de rester ensevelis dans un cloître, et de plonger les malheureux mortels dans les ténèbres de la superstition, et de faire verser des flots de sang humain pour des opinions qui nous font rougir aujourd'hui, son auguste image sans cesse présente au milieu de nous et gravée dans nos cœurs en caractères de feu, nous enflammera du noble désir de marcher sur ses traces, oui, son sang sera une semence de héros. Tous nous envions son sort et nous saurons le mériter. Sans cesse nous lirons ses actions, nous en pénétrons nos âmes, le livre précieux qui les renfermera remplacera ces livres insignifiants faits par des prêtres superstitieux, ces livres qui pour une vérité renfermoient mille erreurs, et qui sans vos heureux et pénibles travaux auroient laissé l'homme dans une éternelle enfance. Hâtez-vous donc de nous procurer ces livres élémentaires que vous avez décrétés dans votre sagesse, et avec lesquels les enfants d'aujourd'hui éclipseront les hommes d'autrefois. Déjà nous voyons la lumière la plus pure et la plus brillante succéder aux ténèbres les plus épaisses. Nos instituteurs vont travailler à nous en développer les principes, et à monter nos âmes à la hauteur de la Révolution qui nous a tous régénérés. Ah! si l'étendue de nos facultés pécuniaires répondait

(1) P.V., XXX, 139. Mention dans *J. Sablier*, n° 1100; *C. Eg.*, n° 526; *Audit. nat.*, n° 490; *M.U.*, XXXVI, 111; *Ann. patr.*, p. 1750.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 292, pl. 935, p. 37. Extraits dans *Mon.*, XIX, 308; *Débats*, n° 493, p. 76.

à celle de notre patriotisme, nous ne mettrions point de bornes à notre reconnaissance, nous les dédommagerions de leurs veilles et de leurs sueurs, et nous n'aurions pas la douleur (la seule que nous éprouvions) de les voir languir dans la plus affreuse indigence, depuis trois ans qu'ils n'ont pas encore touché le moindre traitement. Quoi ! sous le règne de la justice, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de toutes les vertus de braves sans-culottes, de vrais patriotes qui travaillent avec un zèle infatigable et à la satisfaction de la Section de la Fontaine de Grenelle à faire de nous des Républicains bien prononcés, seroient réduits à mourir de faim ! Mais non ; ils sont dans le sein de leurs pères, leur exposer leurs besoins, c'est les faire cesser. Vive la République ! »

LE PRÉSIDENT leur répond, et les admet aux honneurs de la séance (1).

Leur pétition a été renvoyée au comité d'instruction publique (2).

67

Au nom du comité des secours publics, un membre propose un projet de décret tendant à faire accorder à la citoyenne Marianne Jardel, ci-devant religieuse, une année d'avance sur le traitement annuel que lui fait la République (3).

DELACROIX observe que la pétitionnaire a déjà une pension de 500 livres; qu'il existe des citoyennes estimables qui ont donné plusieurs enfans à la patrie, et qui sont beaucoup plus malheureuses que des ci-devant religieuses accoutumées à prendre leur café tous les matins, et à reconforter de sucre leurs entrailles sacrées. En conséquence, il demande la question préalable, persuadé que la Convention doit être juste avant que d'être généreuse (4).

La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

68

Les administrateurs du département de police font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 5 pluviôse : il s'élève à 5,201 (5).

Insertion au bulletin (6).

[Commune de Paris, 6 pluv. II. Etat au 5 pluv.] (7)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	474
Grande-Force	606
Petite-Force	286
Sainte-Pélagie	235
Madelonnettes	180
Abbaye	141

(1) *Débats*, n° 493, p. 76.

(2) *Audit. nat.*, n° 490.

(3) P.V., XXX, 139. Décret n° 7733.

(4) *J. Sablier*, n° 1100.

(5) P.V., XXX, 139.

(6) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(7) C 291, pl. 930, p. 31. Signé Heussée, Cailleux, Cordas, Godard.

Bicêtre	792
A la Salpêtrière	342
Chambres d'arrêt à la mairie	93
Maisons de Fermes	31
Luxembourg	457
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	433
Irlandois, rue du Cheval vert	28
Les Picpus, Fbg St Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	66
Les Angloises, rue St-Victor	108
Les Angloises, rue de Loursine	83
Les Carmes, rue de Vaugirard	203
Les Angloises, Fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	79
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	132
Maison Mahay, rue du Chemin vert	70
La Chapelle, r. de la Folie-Renaud, n° 3	20
Belhomme, rue Charonne, n° 70	110
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	46
TOTAL GÉNÉRAL	5 201

69

PONS (de Verdun). Depuis deux ans, Claude Fiacre, dit le Merle, et Jean Dupuy, pauvres cultivateurs du district du Donjon, département de l'Allier, languissent dans une prison entre la crainte et l'espérance de perdre ou de recouvrer l'honneur avec la liberté.

Ils vous demandent la révision d'un jugement du tribunal criminel de l'Allier, qui a prononcé contr'eux la peine de 24 années de fers, comme complices d'un vol accompagné de toutes les circonstances aggravantes.

Six autres particuliers, condamnés quelque temps après à la même peine, par un second jugement du même tribunal, pour raison du même vol, ont déclaré à la justice, sans intérêt et sans contrainte, qu'ils en étoient les seuls coupables, que Claude Fiacre et Jean Dupuy n'y avoient participé en rien.

Les pétitionnaires se fondent sur cette déclaration; ils s'en font un moyen justificatif; ils y en ajoutent plusieurs autres, et se plaignent notamment d'une omission de formes prescrites par la loi du juré, à peine de nullité.

Pénétré de l'importance de l'affaire, votre comité y a apporté la plus scrupuleuse attention, et réclame toute la vôtre pour le compte que vous l'avez chargé de vous rendre.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1791 (vieux style) des brigands s'introduisent par une fenêtre dans la maison du citoyen Valentin, curé du Bouchaud.

Reine Auvray, sa domestique, réveillée par le bruit des effractions, court se réfugier en tremblant dans la chambre de son maître.

Les voleurs y entrent presque aussitôt; deux l'arrachent de dessous le lit où elle s'étoit cachée; trois s'emparent du malheureux curé encore couché, lui ferment la bouche avec violence, lui lient les pieds et les mains, et, par des menaces réitérées de l'étrangler, de lui couper le cou, n'ont pas de peine à se faire donner toutes les clefs, et les indications dont ils avoient besoin pour consommer leur crime.

Reine Auvray se voit forcée de les conduire par-tout; elle leur ouvre le buffet, l'armoire, la commode; tout ce qui s'y trouve en argent et en assignats est pris avec plusieurs autres effets.